

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 OCTOBRE

Cent ans de République

Qui aurait cru que la République fût, en France, séculaire ? C'est la dernière découverte faite par la science radicale. Elle est rare et curieuse. Comme on prévoit des incrédulités rebelles, on veut bien leur faire une concession. L'apparence, dit-on, est que la République a vingt ans. La réalité est qu'elle en a quatre-vingt-dix-huit.

On avait cru jusqu'ici qu'en 1800, c'est-à-dire huit années après la proclamation de la République, il s'était établi, sous les noms successifs de Consulat et d'Empire, un régime qui avait subsisté jusqu'en 1815, soit quinze ans.

On affirmait aussi que sans transition avaient succédé deux Monarchies occupant toute la période qui s'étend entre 1815 et 1848, soit trente-trois ans.

C'était une opinion également fort accréditée que de 1852 à 1870, l'Empire avait existé en France.

De sorte qu'une simple addition permettait de croire que sur 98 années, il y en avait 66 où la France avait vécu sous un régime monarchique.

Certains allaient plus loin. On rencontrait, on rencontre encore beaucoup de républicains pour dire que la République avait cessé en fait d'exister dès le 2 décembre 1851 et en outre que la République actuelle n'existait en réalité que depuis 1876. Ceux qui raisonnaient de la sorte chiffraient ainsi non plus à 66, mais à 73 le nombre des années pendant lesquelles la France avait vécu sous un régime monarchique, depuis quatre-vingt-dix-huit ans, ce qui réduirait la part de la République à vingt-cinq années.

A cela, les radicaux répondent que les régimes monarchiques qui ont existé en France depuis un siècle n'ont été que les entr'actes de la République.

Le public des théâtres se plaint parfois non sans raison de la longueur des entr'actes. On n'en a cependant point vu encore qui fussent trois fois plus long que la pièce jouée.

Pendant ces entr'actes, la France a été réorganisée, elle a conquis l'Europe, puis après d'effroyables revers repris le rang que ceux-ci lui avaient momentanément fait perdre. Elle a fondé notre colonie d'Algérie, développé l'instruction publique, construit des routes et des chemins de fer, donné un magnifique essor à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, conclu le traité de Paris à la suite d'une guerre glorieuse, fait la guerre d'Italie, organisé deux expositions universelles.

Tout cela est cependant quelque chose.

En revanche, pendant la pièce, c'est-à-dire la République, elle a connu l'échafaud en permanence, l'aggravation de nos désastres, la Commune, la persécution des citoyens, le gaspillage des finances.

Vraiment, les entr'actes valaient mieux que la pièce, et le patriotisme devrait faire désirer que le rideau fût définitivement baissé.

En 1850, un Français rendait à Londres visite à M. Guizot et s'entretenait avec lui de la situation politique. — Monsieur, lui dit l'ancien ministre, la France n'est pas en République, elle est en lacune de Monarchie.

Le mot était juste et vrai. L'expression des « entr'actes » de la République n'est que ridicule. ERNEST BAUDOUIN.

A LA CHAMBRE

Séance du 25 octobre. — Pour M. Félix Faure, les élections générales de 1889 ayant donné la majorité aux républicains, il est absolument prouvé que jamais les contribuables ne furent plus satisfaits et que les électeurs approuvèrent les opérations financières des opportunistes et des radicaux.

Sans doute l'abus du fonctionnarisme existe, mais la faute en est aux députés qui intriguent sans cesse pour procurer des places lucratives à leurs amis, où ceux-ci n'ont d'ailleurs rien à faire.

Le député de la Seine-Inférieure s'est bien gardé de raconter par quels procédés les républicains ont obtenu la majorité aux élections dernières ; il n'a point rappelé les grattages de Toulouse, les tripotages de Lodève, pas plus que ceux de Saint-Dié : il n'a point parlé de la pression effrénée exercée sur les paysans et sur les ouvriers par tous les fonctionnaires de la République ; il n'a point fait passer sous les yeux de la majorité le triste tableau de la misère qui désole les campagnes et qui est le produit du régime qui nous opprime.

M. Félix Faure a reconnu l'abus du fonctionnarisme, mais il n'a pas ajouté que cet abus était né du besoin qu'ont les républicains de trouver une situation à leurs moindres créatures, au détriment des contribuables.

Cependant M. d'Aillières a bien montré la mauvaise volonté des républicains à chercher des économies.

Aux applaudissements de toute la Droite, l'honorable député de Mamers a démontré les raisons majeures pour lesquels les membres de la minorité ne pouvaient pas voter ce budget d'expédients, qui n'est même pas équilibré par de nouveaux impôts et qui doit aboutir à l'emprunt.

Les économies avaient été promises, mais les républicains n'en ont aucun souci ! et pourtant elles ne sont point difficiles à trouver.

M. d'Aillières s'est appuyé sur des chiffres irréfutables qui prouvent l'accroissement inexplicable du nombre des fonctionnaires depuis quinze ans.

En 1875, les appointements des employés de l'Etat s'élevaient à la somme de deux cent soixante-douze millions.

En 1890, ils forment un total de quatre cent vingt-cinq millions.

C'est donc plus de quatre cent mille francs que les contribuables doivent payer quotidiennement en plus qu'autrefois.

Il faut que les républicains soient dotés d'une terrible audace pour assurer encore qu'ils ne considèrent jamais que l'intérêt et le bien du peuple !

Les chiffres cités par l'honorable M. d'Ail-

lières ont eu le don de jeter le ministre des finances dans une folle exaspération, mais M. Rouvier a pu agiter ses bras dans tous les sens, se frapper la poitrine, se lever avec agitation, crier, il n'a rien pu répondre.

Le député de Mamers a ensuite signalé à la Chambre le fait scandaleux de quatre cent cinquante employés qui, de l'aveu du ministre des affaires étrangères lui-même, n'ont rien à faire de la journée et qui cependant non seulement émargent à son budget, mais encore touchent le prix d'heures supplémentaires.

C'est un comble, et la Commission du budget n'a pas trouvé d'autre explication à leur non-suppression que celle-ci : la liquidation de leur pension de retraite grèverait le budget.

Or, lesdits employés n'ont qu'un titre temporaire.

La vérité est que les républicains ne veulent renoncer ni à satisfaire les appétits de leurs orateurs, ni à abroger les lois ruineuses de l'enseignement laïque.

Voilà pourquoi, malgré les éloquentes protestations de nos amis, la majorité votera le budget, se moquant de ses promesses et de ses électeurs !

Discours de M^{re} Freppel

Le discours que M^{re} l'Evêque d'Angers a prononcé vendredi à la Chambre contient près de dix colonnes du *Journal officiel* de samedi.

En voici l'analyse :
M^{re} Freppel expose que le budget est l'expression la plus sensible de l'état du pays. Il n'y a pas de fait qui n'y ait sa répercussion.

L'orateur se propose de dégager la doctrine du budget français. Le premier défaut à y signaler, c'est l'abus des fonctions publiques.

Cette tendance n'est pas nouvelle ; Chamillard disait déjà que chaque fois que Louis XIV créait un nouvel emploi, la providence créait un sot pour le remplir, mais dans ces dernières années la bureaucratie a pris un développement surprenant : depuis 1876, le nombre des emplois a augmenté d'un tiers.

Un ministre a avoué devant la Commission du budget que la moitié de son personnel suffirait pour l'expédition des affaires ; et on parle d'augmenter les impôts !

Par ce temps de chemins de fer et de télégraphes, il n'est plus besoin d'avoir autant de fonctionnaires que par le passé.

On ne congédie même pas les employés qu'il avait fallu prendre pour les travaux aujourd'hui terminés.

L'agriculture, l'industrie et le commerce sont désertés pour les places qui permettent d'émarger au budget de l'Etat, et la plus grande partie des jeunes gens français quittent les travaux des champs pour aller s'entasser dans des bureaux. On ne va dans les colonies que pour y grossir les rangs des employés de l'Etat, au lieu d'employer ses forces et son activité à se créer une situation indépendante.

Le rapport de M. Gerville-Réache a très bien établi pour la marine que les frais généraux absorbent en grande partie les crédits destinés aux constructions.

On pourrait en dire autant du département de la guerre où des réductions importantes se-

raient possibles sur le personnel administratif, sans toucher aux effectifs ; et sans avoir un canon de moins.

La Chambre ne fera pas cette réforme parce qu'elle craindra de faire des mécontents, la réforme ne pourrait être faite que par ceux qui ont mis dans leur programme le retour aux chiffres de 1876. (Interruptions.)

Avant d'établir de nouvelles taxes, il faudrait réduire le nombre des fonctionnaires, en rétribuant mieux ceux qu'il serait utile de garder. Le budget français exagère et fausse la notion de l'Etat ; l'Etat ne doit faire que ce que les associations naturelles ou libres ne peuvent pas faire, il ne doit pas se faire banquier, professeur, maître d'école, négociant, comédien.

M. Poincaré. — Ni prêtre !

M^{re} Freppel répond que le budget des cultes n'est pas son idéal. Il préférerait un clergé propriétaire (Exclamation), mais puisqu'on a pris les biens du clergé, il faut nécessairement le salarier.

L'Etat veut tout faire par lui-même. Ainsi il prétend coloniser directement par ses agents au lieu d'avoir recours à des Compagnies intermédiaires comme autrefois.

C'est aussi le système des Compagnies que pratiquent les autres nations. Ce n'est pas du fond d'un bureau de Paris qu'on peut administrer des colonies ; on gouverne de loin, mais on n'administre que de près.

Cette absorption des forces individuelles par l'Etat enlève toute initiative aux particuliers et paralyse le progrès. Conçoit-on qu'à l'époque où l'on perce le canal de Suez, la France n'ait pas encore creusé le canal de l'Océan à la Méditerranée ? Si l'Etat ne s'y était opposé, il y a longtemps qu'une Compagnie privée aurait fait ce travail à ses frais.

La manie de se décharger sur l'Etat de toutes les grandes entreprises cause de véritables préjudices aux intérêts de la France. Si les Anglais étaient à votre place, il y a longtemps qu'ils auraient rendu la Loire navigable. Mais en France, tout doit se faire par l'Etat, aussi on ne fait rien.

Le gouvernement va, dit-on, proposer de faire le chemin de fer transaharien. C'est un projet patriotique, excellent à tous les points de vue, mais il faut laisser exécuter cette opération par une Société privée.

Les travaux faits par l'Etat coûtent plus cher que les travaux exécutés par l'initiative privée. L'Etat, pour se livrer à ces grandes entreprises, emprunte de l'argent à des taux excessifs, alors qu'il pouvait trouver de l'argent à 3 0/0. Il faut que l'Etat simplifie sa tâche, et qu'il se décharge d'une partie de ses dépenses sur les départements, les communes, les associations privées. (Très-bien ! à droite.)

Le budget de la République est devenu une arme de parti, une machine de guerre.

La majorité exclut de toutes les fonctions, de tous les emplois tous ceux qui pratiquent leur religion. Un sous-préfet qui va à la messe est mal vu ; s'il va à vêpres il est perdu. (Rires.)

Il y a des écoles laïques qui ne possèdent pas un seul élève, ce qui n'empêche pas l'instituteur de toucher son traitement. N'y a-t-il pas là un abus ?

La guerre faite à la religion pèse lourdement sur les finances de la France.

On dépense 17 à 18 millions par an pour nuire aux écoles congréganistes; on a fait grand; on a gaspillé des millions uniquement pour entraver le recrutement des écoles et des facultés libres.

Pourquoi traiter en ennemi l'enseignement libre? Le budget qu'on a présenté est un budget de guerre contre la moitié de la France. (Très bien! très bien! à droite.)

Cet état de choses ne se modifiera que lorsque le pays aura envoyé sur ces bancs une majorité conservatrice. Alors seulement la France retrouvera la justice et l'équité. (*Applaudissements vifs et répétés à droite.* — *L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations d'un certain nombre de ses collègues de la droite.*)

AU CONSEIL DE GUERRE

Des faits récents ont attiré l'attention sur la juridiction militaire. Les critiques se sont adressées non aux juges mais au Code, et c'est justice!

On pourrait être étonné, à vrai dire, qu'à notre époque d'universelle discussion, on ait mis tant de temps à s'apercevoir que le Code militaire est draconien, barbare et souvent absurde. Un malheureux ivrogne qui bouscule un caporal est condamné à mort; l'espion à cinq ans de prison. Il a fallu que cette anti-thèse éclatât brusquement dans deux affaires, au même moment, pour que la presse découvrit l'anomalie de la loi.

Nous avons l'habitude de révéler — peut-être à l'excès — tout ce qui touche à l'armée, et nous en vénérions jusqu'aux abus. J'estime que c'est un tort. L'abus doit être pourchassé partout. Il est l'ennemi de la discipline militaire, et un silence complaisant n'est pas l'apanage du patriotisme éclairé, au contraire.

J'ai beaucoup fréquenté autrefois la justice militaire. Je l'appréciais énormément, y ayant connu des juges très justes et suffisamment intelligents. Le salut de cette juridiction est dans l'acquiescement par trois voix contre quatre. C'est ce qu'on nomme la *minorité de faveur*. Grâce à elle, bien des innocents n'ont pas été condamnés. Grâce à elle aussi, j'aimerais peut-être mieux être jugé par un conseil de guerre que par un jury.

Quelquefois on se trouve en face de conseils impitoyables qui condamnent à peu près invariablement, sourds à la défense, parfois hostiles, mais c'est rare. Le plus souvent toute accusation non basée sur des preuves sérieuses est écartée. La moyenne des acquittements est considérable, plus considérable peut-être qu'en Cour d'assises. Cela tient un peu à ce que l'instruction est souvent mal faite et l'accusa-

tion médiocrement soutenue par des orateurs militaires improvisés, mais cela tient surtout à ce que, sur les sept juges, il y en a au moins trois décidés à exiger de l'accusation une preuve complète.

Quant au Code, il est atroce et demanderait une révision immédiate. Les chapitres relatifs à la plupart des délits militaires, tels que: outrages, voies de fait, désertion en temps de paix, abandon de poste, refus d'obéissance, devraient être mitigés par des circonstances atténuantes.

Un soldat qui s'absente plus de sept jours est déserteur et ne peut être condamné à moins de deux ans. N'est-ce pas l'encourager à ne pas rentrer une fois la bêtise faite? La plupart des *désertions en temps de paix* ne sont que des escapades et on les punit comme des crimes.

Le supérieur qui frappe son inférieur est puni d'une peine légère, et celui-ci, s'il riposte, est puni de mort! N'est-ce pas odieux?

Ce qui est plus odieux, c'est le chapitre du vol. On condamne souvent comme voleurs, à des peines qui ne peuvent descendre au-dessous d'un an de prison — avec toutes les circonstances atténuantes possibles — des jeunes gens coupables de larcins infimes, qui certainement à leurs yeux ne sont pas des vols. Prenons un exemple fréquent: un cavalier a perdu, ou on lui a pris une pièce de harnachement; il en prend une autre qui lui tombe sous la main, afin de ne pas être puni. Il sera condamné, pour vol, à deux ou trois ans de prison. N'est-il pas affreux qu'un jeune homme soit ainsi perdu, flétri pour une peccadille?

Quand le conseil contient quelques hommes intelligents; il repousse ces accusations en acquittant; mais c'est une loterie, et si l'accusé tombe sur certains conseils, il est envoyé en prison, quelquefois au bagne.

Il me souvient d'avoir fait acquitter un sous-officier du 10^e d'artillerie accusé de sept ou huit vols dont les plus importants étaient un paquet de cigarettes, un vieux volume, des tampons de mousqueton et autres menus objets dont le meilleur ne valait pas dix sous.

On prétend que cette sévérité est nécessaire au maintien de la discipline dans les casernes. Je le veux bien: punissez-les, mais n'attaquez pas l'étiquette de voleur au front d'un honnête garçon, et contentez-vous des soixante jours de prison réglementaires, qui ne sont pas une plaisanterie.

A l'heure où tout le monde est soldat, il importe de chasser autant que possible de l'armée l'injustice et les abus de toute sorte, qui font détester le métier militaire et enlèvent à la juridiction du conseil de guerre une partie de son respect et de son autorité.

LOUIS BAUME.

LE COMTE DE PARIS AU CANADA

A son arrivée à Montréal, Monsieur le Comte de Paris a été l'objet d'une manifestation enthousiaste de la part d'une foule immense qui était venue l'attendre à la gare et qui l'a accompagné à son hôtel en poussant des hourrahs répétés.

Un banquet de quatre cents personnes, présidé par le juge principal, a été offert samedi soir au Prince.

Le maire de la ville et les échevins étaient parmi les convives.

Monsieur le Comte de Paris a pris la parole.

Il a remercié pour le chaleureux accueil qui lui était fait, il a dit combien il admirait les progrès accomplis et le développement pris au Canada par la race française.

Il en a indiqué les causes qu'il trouve dans les mœurs canadiennes mêmes, dans la législation testamentaire si libérale de ce pays, enfin dans le respect que le peuple professe pour la religion.

En terminant, le Prince a bu à la reine Victoria et à la prospérité du Canada.

Ses paroles ont été souvent interrompues par de nombreux applaudissements.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Berlin, 26 octobre. — Aujourd'hui, Berlin est en fêtes, ou plutôt c'est l'Allemagne entière qui fête le quatre-vingt-dixième anniversaire du maréchal de Moltke.

Dans toute l'Allemagne, les écoles ont été fermées après qu'on eût réuni les élèves dans la cour pour leur dire ce que la patrie devait au vieux feld-maréchal. Tous les journaux publient des articles sur lui.

De tous les côtés arrivent des dépêches qui ont obligé la direction des télégraphes à organiser un service spécial pour la transmission des dépêches de félicitations.

Plusieurs villes d'Allemagne lui ont envoyé du vin ou de la bière. Le roi de Saxe a envoyé un admirable vase fait spécialement pour M. de Moltke à la fabrique de Meissen.

Hier soir, la retraite aux flambeaux donnée en l'honneur du maréchal de Moltke a été ce que Berlin a vu de plus beau en ce genre. Le défilé a duré une heure et demie. Les étudiants, les artistes, les corporations ont défilé en tête: les civils étaient rangés par circonscriptions électorales.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 octobre 1890.

La Bourse d'aujourd'hui n'est pas meilleure que celle d'hier et la faiblesse que nous avions constatée persiste. Le 3 0/0 est à 94.20; le 4 1/2 0/0 à 106.27 1/2.

Quant aux valeurs de crédit, nous les re-

trouvons: Crédit Foncier, 4,287; Banque de Paris, 860; Banque d'Escompte, 570; Crédit Lyonnais, 775; Crédit Mobilier, 437.50; Société Générale, 500; Dépôts et Comptes courants, 600.

L'obligation des Chemins de fer de Portorico, subissant l'influence de la faiblesse générale, n'a cependant perdu que 2 francs sur ses cours élevés. Nous la retrouvons à 288. A ce cours, avec une perspective de remboursement à 500 fr., soit une prime de plus de 200 fr., un revenu de 15 fr., la garantie du gouvernement espagnol et une première hypothèque sur la ligne en construction, on doit savoir profiter d'un prix d'achat exceptionnel.

L'action de la Silver-Glance sera bientôt dans toutes les maisons. Il est difficile, en effet, de rencontrer à si bon marché une action qui donne de telles espérances et qui peut être remboursée en moins d'un an. Une mine voisine a vu ses actions, émises à 50 fr., monter rapidement à 2,250 fr., soit une prime de 2,200 fr., sans compter les dividendes remarquables qu'elle distribue.

Les Etablissements Eiffel, qui viennent de remporter en Russie un nouveau succès, se négocient vers 568.

Les Chemins Economiques font 418.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONCERT ET TOMBOLA

Le concert donné hier soir par la *Musique municipale* à l'occasion du tirage de la tombola a obtenu plus de succès que ses organisateurs étaient en droit de l'espérer. Les trois mille numéros donnant chacun une entrée au concert ayant été placés, presque tous les détenteurs des billets sont venus aux portes du théâtre réclamer leur place. En moins de dix minutes, les loges ont été prises d'assaut: plusieurs centaines de personnes ont été obligées, naturellement, de faire volte-face. Le tirage de la tombola s'est effectué au milieu d'une certaine gaieté, et les déçus paraissaient aussi heureux que les gagnants.

Les différents morceaux du programme ont été très applaudis. Un jeune violoniste, notamment, a obtenu un réel succès.

Nous publierons demain les numéros sortis et les lots qui ont été gagnés.

Conférence de M. Viala

A ANGERS

Samedi, à 3 heures, M. le professeur Viala fait son entrée dans la salle de la Mairie, escorté de M. le préfet, de M. le maire et de M. Boulanger, conseiller de préfecture.

La salle est plus que pleine, et M. le préfet, qui prend place au bureau, présente en quelques paroles choisies le conférencier.

M. Viala aborde de suite son sujet. C'est un homme jeune encore, environ 35 ans, qui est allé en Amérique, envoyé par le gouvernement pour étudier sur les lieux les différents cépages américains.

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

La malade ne s'y méprit point. Elle l'appela.

— Pierre, dit-elle, il est inutile de chercher à me cacher. Je sais bien ce qu'il t'a dit, le docteur, va. Il avait la même figure que le jour où il nous a annoncé la mort de la petite. Je sais que c'est fini.

Et comme il s'efforçait de nier:

— Voyons, ajouta-t-elle, crois-tu que ça me fasse peur? Maintenant, c'est pour toi seul que je m'inquiète, mon pauvre enfant. Et, si tu veux me faire grand plaisir, tu feras prévenir Monsieur l'abbé Ricart, ou le recteur de Notre-Dame. Je voudrais les voir au plus tôt.

Quand elle sut par le jeune homme que la commission serait faite le jour même, son beau visage sans rides s'éclaira d'une joie ineffable.

— Le bon Dieu est bon, murmura-t-elle.

Elle joignit les mains et s'absorba dans une prière.

Ces jours d'atroce prévoyance, de sinistre attente, furent longs comme des siècles. Un matin, le prêtre descendit du bateau accompagné d'un enfant de chœur qui tenait le parapluie blanc. Lui-même portait les saintes espèces dans un ciboire de vermeil. Il pénétra dans la maison. On le reçut à genoux sur le seuil. Depuis la veille, l'état de la malade avait empiré. Elle avait eu une syncope qui avait duré six heures. Maintenant, un peu mieux à l'apparence, elle s'était mise sur son séant dans le lit.

La cérémonie eut ce caractère de solennelle grandeur qu'elle revêt toujours quand le drame de la Rédemption des âmes s'accomplit sous un humble toit de campagne, loin des banalités urbaines, qui viennent dissiper le recueillement et troubler la paix.

Il y avait juste une semaine que, là-bas, à Dinard, on avait célébré les fiançailles de Jean Le Tianek et d'Antoinette Dumarroy. Appelé à Brest par des ordres précis, le lieutenant de vaisseau recevrait-il à temps la lettre de Pierre? Lui serait-il possible d'accourir?

C'était là le grand chagrin de Mariannik. Elle

eût voulu bénir son fils avant de s'en aller. Quelques larmes silencieuses coulèrent sur ses joues déjà blanches. Et, comme Pierre, empressé à lui épargner toute cause de tristesse, venait à elle avec des paroles consolantes:

— Monsieur le comte, dit la mourante, je voudrais que vous pussiez lire en moi tout ce que j'ai pour vous de reconnaissance et d'affection. Le bon Dieu a fait mon lit de mort solitaire; il n'a pas voulu que j'eusse un seul enfant près de moi pour recevoir mon dernier soupir et me fermer les yeux. Mais je le bénis de ce qu'il vous a laissé ici pour me tenir lieu des absents. Vous êtes mon fils d'adoption puisque vous m'avez prise pour mère. Ah! que de grâces, que de faveurs vous sont dues pour ce que vous faites là! Mais, vous serez heureux. Je vais rejoindre mon mari et mes deux gars. Je vais rejoindre Jeanne. Les morts vous payeront la dette que n'ont pu acquitter les vivants.

Elle retomba sur l'oreiller, épuisée d'efforts et d'émotion. Au mouvement de ses lèvres, à la fixité de ses regards levés vers le crucifix, Pierre vit bien qu'elle priait. En même temps, les narines blanches, pincées et pulvérisées, les lèvres bleues, la face et les mains exsan-

gues lui révélèrent l'imminence du dénouement fatal.

Jean n'arriverait pas à temps.

Le marin, écrasé par la douleur, plia les genoux. Il pria.

Des sanglots le prenaient à la gorge. Vainement, il s'efforça d'en comprimer les hoquets. Les larmes se firent jour à travers ses paupières brûlées. Il pleura à ce chevet, comme il avait pleuré, trois ans plus tôt, au chevet de l'autre, de Jeanne, la pâle fiancée dont il avait gardé le veuvage.

Alors, sa pensée erra. Elle remonta le cours des années, le reportant à des jours, déjà bien lointains, où il ignorait encore ce que sont de tels déchirements. Il se revit enfant, adolescent, homme. Il revêcut les joies et les douleurs de ces divers âges. Puis il songea qu'il n'avait pas connu sa mère, que son père lui avait été ravi trop tôt pour qu'il pût lui offrir les trésors de tendresse qu'il se sentait dans le cœur. Sa famille, elle s'était tout entière composée de Jean, de Jeanne et de Mariannik. Jean se mariait, il allait désormais fonder lui-même une famille; Jeanne était morte, et Mariannik se mourait là, près de lui, sous ses yeux, sans qu'il pût rien faire pour détourner

Après un exposé du vignoble du Midi, des différents départements où la vigne américaine a remplacé depuis quinze ans les vignobles français atteints par le phylloxéra, M. Viala aborde les études qu'il a faites en Maine-et-Loire.

Ces études l'ont conduit à ceci : C'est qu'en Maine-et-Loire il n'y a que deux plants que l'on doit essayer, le Rupestris et le Jacquez. Dans les terrains schisteux le Rupestris, dans les terrains argileux le Jacquez.

Mais où M. Viala a été terrifiant, c'est quand il a parlé des côteaux de Saumur, où, a-t-il dit, le terrain calcaire est complètement réfractaire à la reconstitution du vignoble par le cépage américain. Ce n'est pas qu'on ne trouvera peut-être plus tard le plant convenable à ce terrain, mais jusqu'à présent on ne l'a pas encore trouvé.

Puis, le conférencier invite les viticulteurs à ne se servir que de porte-greffes et à ne pas employer la vigne américaine pure qui donne de mauvais produits.

Il démontre par des observations que les plants français sur porte-greffe donnent aujourd'hui la même abondance et la même qualité de vignes françaises qu'il y a vingt-cinq ans.

Que les propriétaires étudient bien leur terrain et qu'ils y placent les cépages qui conviennent à ces terrains et ils verront leurs vignobles aussi florissants que par le passé.

Des applaudissements chaleureux accueillent le discours de M. Viala et les nombreux propriétaires de vignes qui étaient dans la salle sortent plus rassurés sur l'avenir de leurs vignobles. (La Dépêche.)

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Jean-Baptiste-Léon Martet, maréchal des logis, sous-chef d'atelier de maréchalerie à l'École de cavalerie, et Marthe-Jeanne Lamblin, sans profession, tous deux de Saumur.

Auguste Royer, employé à l'usine à gaz, et Marie-Céline Breton, sans profession, tous deux de Saumur.

Albert-Florentin Carreau, serrurier, et Marie-Narcisse-Emilie Closier, couturière, tous deux de Saumur.

COMITÉ DES NOTAIRES DES DÉPARTEMENTS

Mardi, mercredi et jeudi a eu lieu à Paris la réunion annuelle des notaires des départements. Plus de cent notaires venus de tous les points de la France ont assisté aux séances et pris part à la discussion. L'assemblée s'est beaucoup occupée de l'application des nouveaux décrets intéressant le notariat et a examiné avec le plus grand soin de nombreuses questions professionnelles.

Les notaires d'Angers étaient représentés par M. Bougère, membre honoraire du comité, et par M. Hédelin, délégué par ses confrères.

la catastrophe. Toute la vivacité, toute la naïveté de ses impressions d'enfance lui était revenue. Il se révoltait avec fureur contre ce qui lui paraissait une iniquité du destin, et sa prière, sans résignation, violentait en quelque sorte Dieu.

Un soupir de la mourante le fit se redresser. Il se pencha anxieusement sur le lit et prit la main déjà paralysée. Le pouls se faisait rare, il remontait dans le bras; l'agonie était commencée.

Et pourtant, à travers les longues aspirations de son souffle épuisé, Mariannik eut encore quelques paroles.

— Jean! appela-t-elle.

Un sanglot de Pierre répondit.

Elle murmura à deux reprises :

— Pierre... monsieur le comte, mon fils.

Et tandis que ses lèvres décolorées remuaient avec effort, dans un sourire, un son cavernieux s'éleva de sa poitrine. On l'entendit :

— Ma Jeanne, je te vois, me voici.

Les prunelles roulèrent dans l'orbite, en se renversant. Un soupir monta faible, exténué, long, qui finit dans un remous de bronches. La bouche demeura ouverte, les yeux se fixèrent.

UN ARRÊT CONTRE LES PAUVRES

Le Conseil d'État vient de rendre un arrêt qui décide qu'un curé a le droit de recevoir un legs de 50 fr. pour les besoins de son église, mais qu'il n'a pas le droit de recevoir un legs de 50 fr. pour assister les pauvres. C'est une jurisprudence nouvelle, contraire à la jurisprudence de tout le passé. Jurisprudence qui ne s'appuie sur aucune loi et que condamnent les principes de notre droit civil.

L'arrêt invoque pour prétexte que le curé « n'a pas qualité pour représenter les pauvres ». — Soit. Mais s'il me plaît, à moi donateur, de le charger de me représenter auprès des pauvres après ma mort, de quel droit lui interdit-on la capacité de recevoir mon mandat et à moi la capacité de le lui conférer ?

Cet arrêt est un pas de plus dans la guerre contre la religion catholique.

UN DÉSABUSÉ

« Republicain je suis, republicain je resterai, malgré les fautes, les sottises et les palinodies des républicains. J'ai rêvé et je rêve encore d'une République idéale, faite de fraternité et d'amour, que je ne verrai jamais et que malheureusement ceux qui viendront après moi ne verront pas davantage. »

« J'avais rêvé d'une République pure, immaculée et sans tache, soucieuse des petits, des déshérités et des humbles, et partout je ne vois que l'iniquité, la calomnie, l'amour du gain, l'« auri sacra fames », et la haine. »

« Les scandales succèdent aux scandales et se répètent plus nombreux et plus repoussants toujours. »

« Ah! imbéciles, imbéciles que nous sommes! »

Ces lignes ont été publiées dans l'Electeur, journal républicain de Loir-et-Cher, et sont signées par le conseiller général de Montoire, un des cantons de ce département.

Le duel de Tours.

Un duel des plus sérieux a eu lieu samedi entre deux de nos confrères de Tours.

Il y a huit jours, M. Maurice Allard, avocat du barreau de Paris, connu pour ses opinions ultraradicales, remplaçait M. Paul Hourie à la direction du Republicain d'Indre-et-Loire. Une polémique très violente s'éleva aussitôt entre le Republicain, et le Messager d'Indre-et-Loire, organe conservateur.

À la suite de cette polémique, M. Franchet, rédacteur du Messager, envoya ses témoins à M. Maurice Allard et une rencontre fut décidée.

Le duel a eu lieu à La Membrolle, près Tours. L'arme choisie était le pistolet; on devait tirer à trente pas, au commandement.

M. Maurice Allard a été atteint d'une balle

Marianne Le Tianek était morte.

Tout était achevé. Pierre L'Olonnois se trouvait seul. Les amours de ce monde avaient pris fin. Le deuil l'enveloppait maintenant à tout jamais.

En ce moment, la porte s'ouvrit. Un homme haletant s'élança dans la chambre.

— Ma mère! cria Jean avec désespoir.

Et il se jeta sur le lit funèbre, couvrant de baisers et de larmes les mains et le front de la morte, avec une tendresse folle et des appels déchirants. Hélas! il n'avait pu recueillir le dernier soupir. Il n'était pas en son pouvoir de ranimer ce cadavre. Le cœur avait dû se rompre dans un suprême battement.

Les deux hommes, le fils selon la nature, le fils par l'adoption, fermèrent ces yeux désormais voilés par les choses de la terre et fixés dans l'éternelle contemplation. Il n'y avait plus qu'à faire autour de cette dépouille la veille pieuse des adieux, en attendant que la tombe la recouvrit pour toujours.

Le dernier vœu de Mariannik était exaucé. Elle mourait à côté de sa fille; à côté d'elle elle allait dormir le grand sommeil.

(A suivre.)

dans la bas-ventre. On dit que son état est des plus graves.

Le blessé est originaire d'Amboise et neveu de M. Guinot, sénateur d'Indre-et-Loire.

On lit dans la Dépêche de Tours arrivée ce matin :

« Nous avons la satisfaction d'enregistrer de meilleures nouvelles de M. Maurice Allard, directeur du Republicain, le blessé du duel d'hier. »

« La nuit a été assez bonne; l'état général reste stationnaire. »

« Cependant les médecins ne peuvent encore se prononcer. Des complications peuvent surgir qui feraient renaître le danger momentanément écarté. »

« Il n'a été tenté, jusqu'à cette heure, aucune opération, et l'on reste dans la période d'attente. »

Lâche attentat au Mans

Un prêtre très riche et très généreux, l'abbé Charlot, âgé de quatre-vingts ans, qui déjà, il y a deux ans, a été victime des agissements d'une bande d'escrocs qui s'était constituée tout exprès pour l'exploiter, a failli être assassiné dans la nuit de vendredi à samedi, ainsi que sa servante.

M. Charlot habite au Mans une maison isolée entourée d'un grand jardin. Vers deux heures du matin, deux malfaiteurs, après avoir escaladé les murs et enfoncé une porte du rez-de-chaussée, sont entrés dans sa chambre. L'un et l'autre avaient la tête couverte d'un voile. M. Charlot se réveillant subitement leur demanda d'où ils venaient et ce qu'ils voulaient.

— Nous venons du ciel, répondit l'un d'eux et nous voulons de l'argent.

En même temps, il se jeta sur le prêtre et lui passa une corde au cou en essayant de l'étrangler; fort heureusement le vieillard s'évanouit presque aussitôt et le malfaiteur jugea inutile de l'achever. Pendant ce temps son camarade pénétrait dans la chambre voisine où couchait la veuve Mantouchet, servante de l'abbé.

Après lui avoir jeté un oreiller sur la figure il montait sur le lit et essayait de l'étouffer. Comme son maître, la veuve Mantouchet perdit connaissance. Débarrassés des deux seules personnes habitant la maison, les malfaiteurs ont fracturé tous les meubles et fouillé tous les tiroirs. Ils n'ont trouvé et emporté que 300 francs environ.

Samedi matin, à six heures, quand M. Charlot est revenu à lui, il était tout couvert de sang; il a pu néanmoins se trainer au dehors et appeler au secours. Le médecin qui le soigne ne s'est pas encore prononcé sur son état.

Quant à la servante, on a dû la conduire dans une communauté religieuse. Elle souffre beaucoup et crache le sang. Ce crime a causé une vive émotion au Mans, où M. Charlot est très connu et très estimé.

UN PEU DE MODE

Il y a affolement dans le camp des femmes économes. De tous côtés, on vante les succès de la jaquette longue; on dit que la jaquette courte est « vieux jeu » et qu'une femme qui se pique d'élégance ne saurait la porter.

Il y a certainement exagération, et il ne faut pas trop s'emouvoir de ce que peuvent dire ou faire des personnes intéressées.

La jaquette longue est la grande nouveauté du moment; mais, par ce fait même, on voit beaucoup plus de jaquettes courtes que de longues. Il serait vraiment fâcheux que, pour obéir à un caprice nouveau de la mode, on mette tout de suite ce que l'on possède dans sa garde-robe pour le remplacer de fond en comble par les dernières nouveautés parues.

Notre sentiment est qu'il faut se conformer aux dernières modes quand on fait quelque chose de neuf; on doit aussi transformer autant que possible ce qui est démodé; mais une femme économe, une femme sensée, doit avant tout utiliser ce qu'elle possède, quand ce n'est point suranné et ridicule.

Il est donc bien convenu que lorsque nous signalons une création nouvelle, nous ne voulons point dire qu'elle s'impose au détriment de tout autre, mais seulement qu'il faut s'en rapprocher autant que possible et s'y conformer même pour les objets nouveaux que l'on désire acquérir.

Voilà qui est établi, quant à la jaquette longue. Si l'on aime cette forme, et si l'on a une jaquette à faire, on fera bien de choisir ce modèle. Dans le cas contraire, on peut très bien faire, même neuve, une jaquette courte.

On fait ces dernières en loutre ou peluche avec manches d'astrakan; on les fait complètement en astrakan, et beaucoup en drap brodé de bien des manières.

On ne saurait s'imaginer la quantité de broderies que l'on met partout.

Robes, vêtements, chapeaux en sont couverts.

Gaston apprend que sa sœur va entrer dans un lycée de filles; il est très intrigué.

— Maman, qu'est-ce qu'on peut bien leur apprendre, aux filles, dans un lycée ?

— Mon enfant, on leur apprend à devenir des hommes !

Comment leur renommée a été faite !

Saint-Hymer (Calvados), le 27 janvier 1890. — Je souffrais de violents maux de tête et d'une grande lourdeur à l'estomac; je me suis complètement guéri avec une seule boîte de vos bonnes PILULES SUISSES à 4 fr. 50. Plusieurs de mes amis qui en ont fait usage sur mon conseil, en sont aussi enchantés. Je vous autorise à le publier.

(Sig. lég.) EUG. LEMARCHAL.
A M. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLET

LUNDI 27 Octobre 1890

LA DAME BLANCHE

Opéra-comique en 3 actes, de M. SCRIBE, musique de BOIELDIEU.

LE CHALET

Opéra-comique en 1 acte, de MM. SCRIBE et MELESVILLE, musique d'ADAM.

On commencera par *Le Chalet*.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

MARCHÉS

LONGUÉ. — Marché du 23 octobre.

Blé, l'h., 18 50 à 19 fr. — Seigle, 12 25 à 12 50. — Orge, 11 50. — Avoine, 8 75. — Foin, la charretée, 45 à 50. — Paille, 20 à 25. — Pommes de terre, le double décalitre, 1 25. — Pain, les 6 kilogrammes, 2 fr. — Beurre, le 1/2 kilogramme, 1 30. — Œufs, la douzaine, 1 40. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.



LE SUBLIMIOR

FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS ENLEVE LES PELLICULES ARRÊTE LA CHUTE DES CHEVEUX

Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donne progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.

LE NIGER 450. — INOFFENSIF CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.

Entrepôt à PARIS : HARRIS, 13, Rue de Trévise

A Saumur, chez COUTARD, coiff. p^r, 2, r. St-Jean

ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel.	le paquet	70
— Génie extra.	—	85
— Double pression.	—	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)	—	1 10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilogramme, 90 c.
Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 4 95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement **ANGERS** Place du Ralliement

MAISON PRINCIPALE, 2, RUE DU PONT-NEUF, PARIS

VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

HOMMES

PARDESSUS NOUVEAUTÉ, depuis	27 fr.
— CHEVIOTTE ou fantaisie, depuis	38
— haute nouveauté, doublé soie, depuis	80
COMPLET VESTON nouveauté (3 pièces), depuis	35
— REDINGOTE habillé, depuis	58

ENFANTS

COMPLET LOUIS XV, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis	24 fr.
— MARIN, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis	28
— SPORTMANN, drap fantaisie, depuis	21
PARDESSUS drap fantaisie, 10 à 13 ans, depuis	15
PELERINE A CAPUCHON, drap ratiné, depuis	4 fr. 50

Bonneterie — Chemises — Cravates — Parapluies — Linge confectionné — Chapellerie — Chaussures — Couvertures de voyage et pour chevaux — Uniformes — Articles de voyage — Peaux de Chèvre — Fourrures

RAYON SPÉCIAL DE VÊTEMENTS SUR MESURE

Expédition franco à partir de 25 francs.

LA BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à **SAUMUR**

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

UNE
Maison d'habitation
Sise à Saumur, rue des Payens, 1
Pouvant être divisée en deux parties
S'adresser audit M^e LELIÈVRE, notaire. (782)

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE VOLONTAIRE DE MEUBLES

Aux enchères publiques

Le MERCREDI 29 octobre 1890, et jours suivants, à une heure de l'après-midi, Salle des Ventes mobilières, sise à Saumur, rue d'Orléans, 53,

Il sera vendu :

Lits, buffets, servantes, fauteuils, chaises, canapés, tables, tables de toilette, armoires, secrétaires, guéridons, glaces, pendules, banc, chaises et tables de jardin, bainoire, rideaux, matelas, oreillers, édredons, lits de plumes, couvertures, couvre-pieds, cuivrie, vaisselle, verrerie, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets;

Argentier et bahut vieux style.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le Commissaire-priseur,
JAUBERT.

A VENDRE UNE MAISON

Fraîchement réparée,

Composée de huit chambres, grenier, cave et buanderie, un vaste jardin planté d'arbres fruitiers, dans un des plus beaux quartiers de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur. (797)

A VENDRE FOIN

première et deuxième qualité.
S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (594)

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, et à des prix très modérés, 18 francs l'hectolitre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (779)

Étude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

A LOUER

Pour entrer en jouissance au 1^{er} novembre 1890 ou au 1^{er} janvier 1891
UNE

JOLIE MAISON BOURGEOISE

Avec Servitudes et Jardin

Située au Pont-Foucard, commune de Bagneux,

Actuellement occupée par M. Émile BEAUDOUIN.

Pour renseignements et traiter, s'adresser, soit à M. TAVEAU, expert à Bagneux, soit au notaire.

A VENDRE

La Maison de

TISSUS ET CONFECTIONS

De M. THUAU-GIBIER

A Gennes

Très bonne position.

A Vendre ou à Louer

UNE JOLIE VILLA

Située route du château de Launay, commune de Villebriant, à deux kilomètres de la gare de Saumur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^{me} POISSON, qui l'habite.

A LOUER DE SUITE au mois ensemble ou séparément, un **VASTE MAGASIN** un grenier au-dessus et une cave au-dessous, situés place du Roi-René, ancienne maison Hattat.

S'adresser à M. DOUSSAIN, liquidateur judiciaire, 40, rue des Basses-Perrières, à Saumur.

AVIS

A l'occasion de la Toussaint

LA MAISON

MARTINEAU - DOC

41, RUE D'ORLÉANS

Saumur

Prévient sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de couronnes funéraires en tous genres, aux prix les plus réduits, et défiant toute concurrence.

ÉTALAGE TOUS LES JOURS

A LOUER

MAISON ET MAGASIN

Rue Nationale,

Comprenant : 1^{er} et 2^e étage, cour, cave, grenier, buanderie, etc. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une Apprentie couturière.

S'adresser au bureau du journal.

CLERC Un notaire de l'arrondissement de Saumur demande un **principal Clerc** capable. — S'adresser au journal. (704)

UN MÉNAGE demande le mari comme **cocher** et la femme comme **cuisinière** ou **femme de chambre**, ou bien le mari se placerait seul. S'adresser au bureau du journal.

JEUNE HOMME disposant de quelques heures demande à faire **des écritures**. S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	1.65
— Poulain, — 2 fr. —	1.70
— du Planteur, — 2 fr. —	1.70
— C ^e Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.20
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes.	1.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Aiguebelle.

CHOCOLATS IMBERT

N° 1, bonne qualité, 1/2 kil 1.20	N° 4 — supérieur, — 1.80
N° 2, santé surfin, — 1.50	N° 5 double vanille, — 2.10
N° 3 vanillé (recommandé) — 1.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉBINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50
Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1890

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,